



Mise en œuvre de la
GEMAPI sur le territoire
de la Communauté de
Communes du Sud-Artois



Un accompagnement : pour quoi faire ?

- Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?
 - Comment s'exerce t'elle ?
 - Comment l'articuler entre les acteurs déjà présents ?
 - Comment est-elle financée ?
 - Comment peut-on l'appliquer sur notre territoire ?
- Autant de questions qui viennent heurter des élus parfois très éloignés de cette thématique....
- Des réponses à trouver qui demandent une réelle expertise de par la complexité (voire le flou) quant à la définition réglementaire de la GEMAPI



Mise en œuvre de la GEMAPI sur le
territoire de la CCSA

-

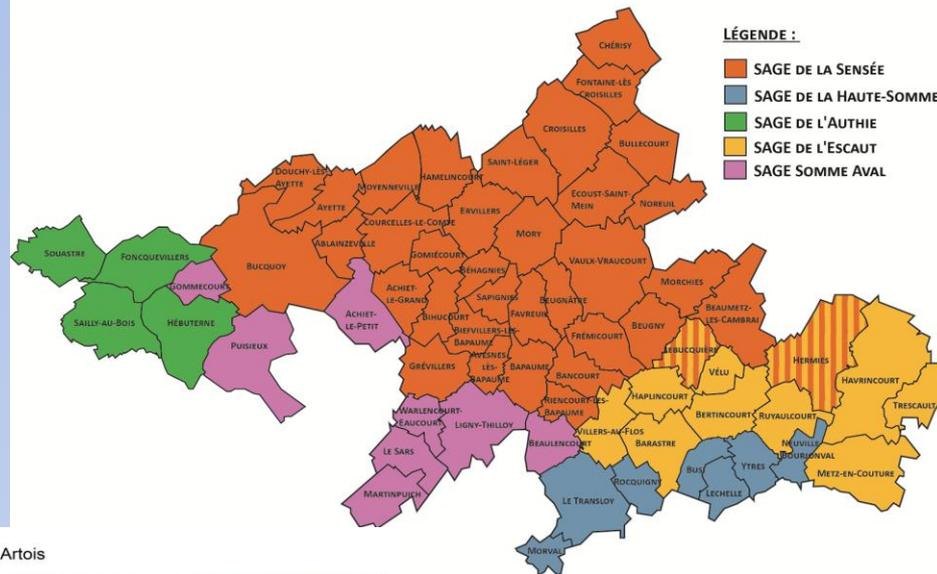
La réalisation du diagnostic territorial



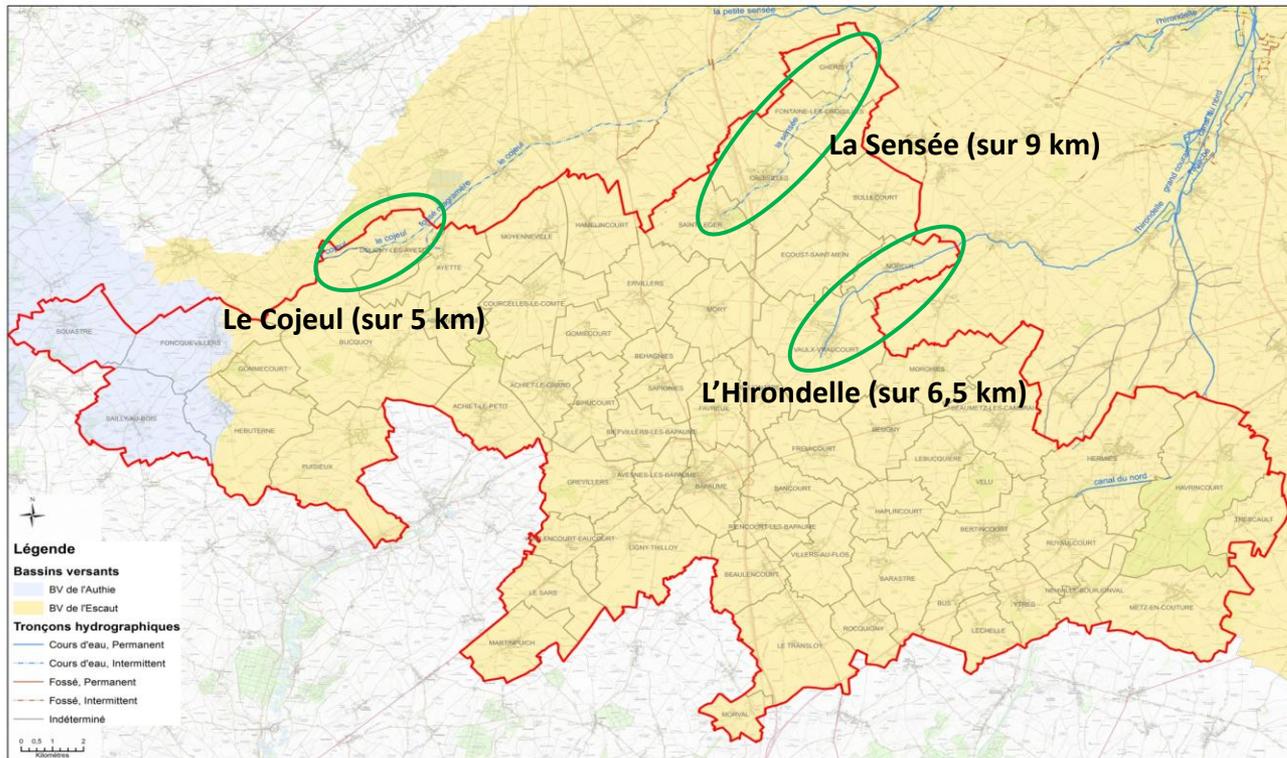
64 communes
Un peu plus de
28 000 habitants

Un territoire en
tête de bassins
versants, couvert
par 5 SAGE

COMMUNES DU SUD-ARTOIS COUVERTES PAR DES SAGES



Réseau hydrographique sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois



Un réseau
hydrographique
peu présent et
non permanent

Des Zones Humides (ou à dominante humide) peu présentes et principalement anthropisées (bassins pluviaux, lagunes...)

Saint-Léger – Croisilles – Fontaines les Croisilles
Zones humides le long de la Sensée (zone boisée à forte naturalité, prairies)

Bihucourt -
Prairies et Bassins de
décantation avec
végétation herbacée

Achiet-le-Grand -
Lagunage

Vaulx-Vraucourt -
Bassins pluviaux
artificiels

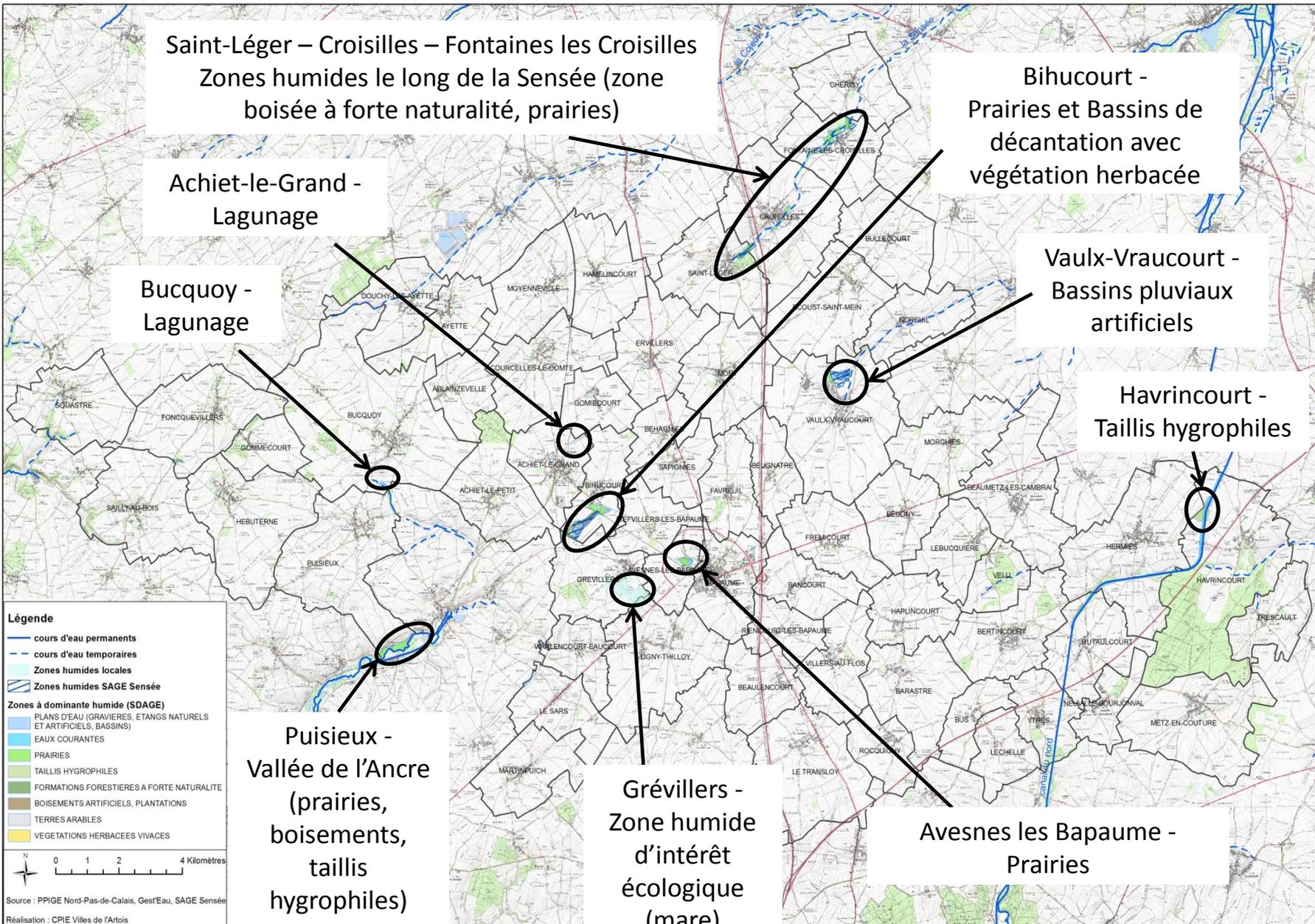
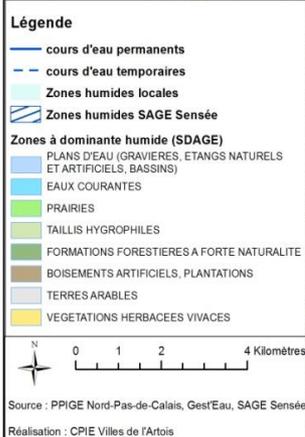
Bucquoy -
Lagunage

Havrincourt -
Taillis hygrophiles

Puisieux -
Vallée de l'Ancre
(prairies,
boisements,
taillis
hygrophiles)

Gréville -
Zone humide
d'intérêt
écologique
(mare)

Avesnes les Bapaume -
Prairies





La mise en place d'un COPIL et la concertation avec les élus

Mai 2017

Présentation de la compétence « GEMAPI » et mise en place d'un COmité de PIlotage (élus) dans le cadre de la démarche d'accompagnement

Mai à Juin 2017

Concertation des communes membres (questionnaire) et positionnement d'1 réunion de travail en COPIL (exploration des enjeux territoriaux)

COMMUNE :  **VILLES DE L'ARTOIS** 

PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI – QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES COMMUNES MEMBRES

I. Questions relatives à la connaissance du volet « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA)

1. Avez-vous des ouvrages d'écoulement ou de rétention d'eau pluviale sur votre commune (fossés, noues, bassins de rétention...) ?

OUI
 NON

Si oui, avez-vous des éléments les caractérisant (linéaire de fossés, volume des bassins de rétention, dates de création...) ? *Merci de les indiquer.*

*Fosse de 600 m → Arrière ?
Exemplaire de la rue de la source sont rajeté dans les anciens bassins de la Source (Capacité inconnue).*

2. Avez-vous/connaissez-vous des zones humides (cours d'eau, mare...) sur votre commune ou à proximité ?

OUI *Bassin Artificiel à St-Léger-les-Mines*
 NON

Si oui, avez-vous des éléments les caractérisant (nom, représentation cartographique, source, sens d'écoulement...) ? *Merci de les indiquer.*

*Zone Humide de la source de la source (dans le fond)
→ chemin de la source (dans le fond) → Arrière à Paris par
→ chemin de la source (dans le fond) → Arrière à Paris par*

3. Connaissez-vous des syndicats ou des associations qui interviennent dans l'aménagement ou l'entretien de ces zones humides ?

OUI
 NON

Si oui, lesquelles ?

4. Que souhaitez-vous améliorer dans l'entretien et la gestion des zones humides ?

Déversoirs dans ou création de fossés pour éviter la formation de plaques au moment de la fonte et améliorer les eaux des chemins me permettant pas des zones d'inondation (dans les routes)

Communauté de Communes de Sud-Artois - 5, rue Neuve - CS 30002 - 62452 BAPALME Cedex
Tél : 03 21 59 17 17 - Fax : 03 21 59 20 17 - email : cc@ccsudartois.fr - Web : www.cc-sudartois.fr

COMMUNE :  **VILLES DE L'ARTOIS** 

PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI – QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES MEMBRES DU COPIL

II. Questions relatives à la connaissance du volet « Prévention des Inondations » (PI)

1. Votre commune a-t-elle connu des problèmes d'inondation ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT (Catastrophe Naturelle) ?

OUI
 NON

SI OUI :

À quelle(s) date(s) ces inondations sont elles intervenues ?

Sur quel secteur de votre territoire sont elles survenues ?

En connaissez-vous l'origine (débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, remontée de nappe, facteurs multiples...) ? *Merci de les indiquer le cas échéant.*

Quels dégâts ont été générés par cette(s) inondation(s) ?

Connaissez-vous le montant des dommages recensés ?

Des travaux/ouvrages ont-ils été réalisés pour limiter le risque inondation ? *Merci de les indiquer le cas échéant.*

SI NON :

Connaissez-vous des problèmes d'inondation « autres » ? *Merci d'en indiquer la localisation, les causes et les dégâts engendrés.*

*Oui problèmes d'inondation sur la DF dans le fond de la source
Sous les bas de la source. On a des remontées d'eau et immédiate DF dans le fond.
C'est toute la zone de la commune environ en bas et écoulement en débit trop faible.*

Communauté de Communes de Sud-Artois - 5, rue Neuve - CS 30002 - 62452 BAPALME Cedex
Tél : 03 21 59 17 17 - Fax : 03 21 59 20 17 - email : cc@ccsudartois.fr - Web : www.cc-sudartois.fr

COMMUNE :  **VILLES DE L'ARTOIS** 

Saint-Léger

PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI – QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES MEMBRES DU COPIL

I. Questions relatives à la connaissance du volet « Gestion des Milieux Aquatiques » (GEMA)

1. Avez-vous des ouvrages d'écoulement ou de rétention d'eau pluviale sur votre commune (fossés, noues, bassins de rétention...) ?

OUI
 NON

Si oui, avez-vous des éléments les caractérisant (linéaire de fossés, volume des bassins de rétention, dates de création...) ? *Merci de les indiquer.*

fossé de la Source : 500 ml en apparence

2. Avez-vous/connaissez-vous des zones humides (cours d'eau, mare...) sur votre commune ou à proximité ?

OUI
 NON

Si oui, avez-vous des éléments les caractérisant (nom, représentation cartographique, source, sens d'écoulement...) ? *Merci de les indiquer.*

Zone identifiée par le SAGE entre St-Léger et Braille

3. Connaissez-vous des syndicats ou des associations qui interviennent dans l'aménagement ou l'entretien de ces zones humides ?

OUI
 NON

Si oui, lesquelles ?

Association le BRIF en concertation avec le SAGE

4. Que souhaitez-vous améliorer dans l'entretien et la gestion des zones humides ?

rien

Communauté de Communes de Sud-Artois - 5, rue Neuve - CS 30002 - 62452 BAPALME Cedex
Tél : 03 21 59 17 17 - Fax : 03 21 59 20 17 - email : cc@ccsudartois.fr - Web : www.cc-sudartois.fr

Questions relatives à la connaissance du volet « Prévention des Inondations » (PI)

Votre commune a-t-elle connu des problèmes d'inondation ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT (Catastrophe Naturelle) ?

OUI
 NON

Si oui :

A quelle(s) date(s) ces inondations sont elles intervenues ?

2000

Sur quel(s) secteur(s) de votre territoire sont-elles survenues ?

*- rue de la Source
- une partie de la rue de Vaulx*

En connaissez-vous l'origine (débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, remontée de nappe, facteurs multiples...) ? *Merci de les indiquer le cas échéant.*

des crues sur les communes en amont

Quels dégâts ont été générés par cette(s) inondation(s) ?

24 maisons inondées

Connaissez-vous le montant des dommages recensés ?

300 000 à 400 000 €

Des travaux/ouvrages ont-ils été réalisés pour limiter le risque inondation ? *Merci de les indiquer le cas échéant.*

*Création d'un muret pour doubler la capacité de jaugeage de la source
modification du pont dont la charnière était mauvaise.
3 projets de ravalement des pontons*

Communauté de Communes de Sud-Artois - 5, rue Neuve - CS 30002 - 62452 BAPALME Cedex
Tél : 03 21 59 17 17 - Fax : 03 21 59 20 17 - email : cc@ccsudartois.fr - Web : www.cc-sudartois.fr



La définition des enjeux territoriaux liés à la GEMAPI

✓ Synthétisation des questionnaires -> 46 questionnaires reçus et traités représentant 72% des communes interrogées

Septembre à Novembre 2017

✓ 2 réunions de travail du COPIIL :

- Identification des acteurs gémapiens
- Définition et priorisation des enjeux
- Préfiguration des pistes d'organisation de la compétence

Nbre de communes concernées	Existence d'ouvrages d'écoulement ou de rétention d'eau pluviale sur la commune	Typologie				
		Fossé	Cours d'eau	Basins de rétention / décantation	Réseau pluvial	Non renseigné
37		19	2	7	2	7

Nbre de communes concernées	Connaissance de zones humides sur la commune ou à proximité	Typologie		
		Mare	ZH identifiées par SAGE(s)	Autres
10		1	1	2
		- Bassin décantation - Vallée Ancre - Non renseigné		

Nbre de communes	Connaissance de syndicats ou associations qui interviennent dans l'aménagement ou	Structures identifiées	
		Syndicat Mixte AMEVA	- Association d'insertion (BRIF)
2			

Nbre de communes concernées	Problèmes d'inondation ayant fait l'objet d'une reconnaissance CATNAT	Communes concernées	Typologie	
			Remontée de nappe, Ruissellement pluvial, Ruissellement et coulées de boue, Industrie agricole (lavage PDT).	
9		Croisilles, Ecoust Saint Mein, Fontaine les Croisilles, Frémicourt, Hagincourt, Ligny-Thilloit, Sully au Bois, Saint-Léger, Trescault		

Problèmes / Remarques sur le volet "GEMA"	
Nbre de communes concernées	- Améliorer l'entretien des noues et déversoirs d'orage, - Déraser des talus et créer des fossés, - Problématique de l'accumulation de sédiments (fossés, bassins, mares têtes de ports, buses) => besoin de curage pour améliorer l'écoulement et le stockage, - Préserver le biotope.

Problèmes / Remarques sur le volet "PI"	
Synthèse des informations renseignées	- Ruissellement pluvial et érosif lors de forts événements pluvieux => inondations et coulées de boues - Défaut de curage des réseaux d'eau pluvial et des fossés, - Calibrage insuffisant des réseaux d'eau pluvial, - Remontées de nappe => inondation caves et sous sols, - Création de langage pluvial pour tonner les gros événements pluvieux.

Travaux et aménagements entrepris pour lutter contre les inondations	
Synthèse des informations renseignées	- Curage de fossés et de réseau pluvial, - Curage d'exutoire, - Recalibrage de berges, - Mise en place d'un assainissement pluvial, - Création de lagune, de bassin d'infiltration et de noue, - Modification d'ouvrages d'art pour faciliter l'écoulement, - Aménagements de voirie.

Les structures porteuses des SAGE

Nom de la structure	Mission(s)	Communes membres sur le périmètre du SAGE	EPTB / EPAGE	Devenir prévu de la structure
Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'Aménagement de la Vallée de la Sensée	Portage du SAGE de la Sensée	35 communes Ablainzeville, Achiet-le-Grand, Avesnes-les-Bapaume, Alette, Bancourt, Bapaume, Beaumetz-les-Cambrai, Behagnies, Beugnâtre, Beugny, Biefvillers-les-Bapaume, Bihucourt, Bucquoy, Bullecourt, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Douchy-les-Ayette, Ecoust Saint-Mein, Favreuil, Fontaine-les-Croisilles, Frémicourt, Gomiecourt, Gréville, Hamelincourt, Hermies, Lebuquière, Morchies, Mory, Moyenneville, Noreuil, Rieucourt-les-Bapaume, Saint-Léger, Sapignies, Vaulx-Vraucourt	Non	Fusion en cours avec Syndicat Mixte de l'Escaut => Syndicat Mixte de l'Escaut, Sensée et Affluents (SyMEA)
Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authie	Portage du SAGE de l'Authie	4 communes Foncquevillers, Hebuterne, Souastre, Sully-au-Bois	EPTB	Evolution obligatoire en syndicat
Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut	Portage du SAGE de l'Escaut	11 communes Barastre, Bertincourt, Hagincourt, Havrincourt, Hermies, Lebuquière, Metz en Couture, Ruyaulcourt, Trescault, Vêlu, Villers au Flos		
Syndicat Mixte AMEVA	Portage des SAGE Somme Aval et Haute Somme	Haute Somme (7 communes) Bus, Léchelle, Morval, Le Transloy, Rocquigny, Neuville-Bourjonval et Ytres Somme Aval (8 communes) Achiet-le-Petit, Le Sars, Martinpuich, Ligny-Thilloit, Beaulencourt, Warlencourt-Eaucourt, Puisieux et Gommecourt		

Les Associations Syndicales (Associations de propriétaires riverains)

Nom de la structure	Mission(s)	Type de membre adhérent	Commune(s) de la CCSA y adhérent	Montant des cotisations annuelles (recettes)	Budget annuel affecté aux travaux	Budget annuel affecté aux seules actions GEMAPI
Commission Syndicale de l'Ancre 1ère Section	Entretien du cours d'eau « l'Ancre » : travaux sur berges, gestion habitats piscicoles, renforcement de la ripisylve, enlèvement des embâcles, lutte contre espèces invasives	Propriétaires privés et/ou publics du cours d'eau	Puisieux	██████	██████ (y compris subventions)	██████ (y compris subventions)



La définition du mode de gouvernance et du financement de la GEMAPI

**Novembre 2017
à Janvier 2018**

- ✓ Devenir des structures gémapiennes sur le territoire (Syndicats Mixtes, Institutions Interdépartementales, ASA...), analyse des modalités d'adhésion et de financement,
- ✓ Définition du/des modes de gouvernance communautaires préférentiels,
- ✓ Instauration de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2018 ?



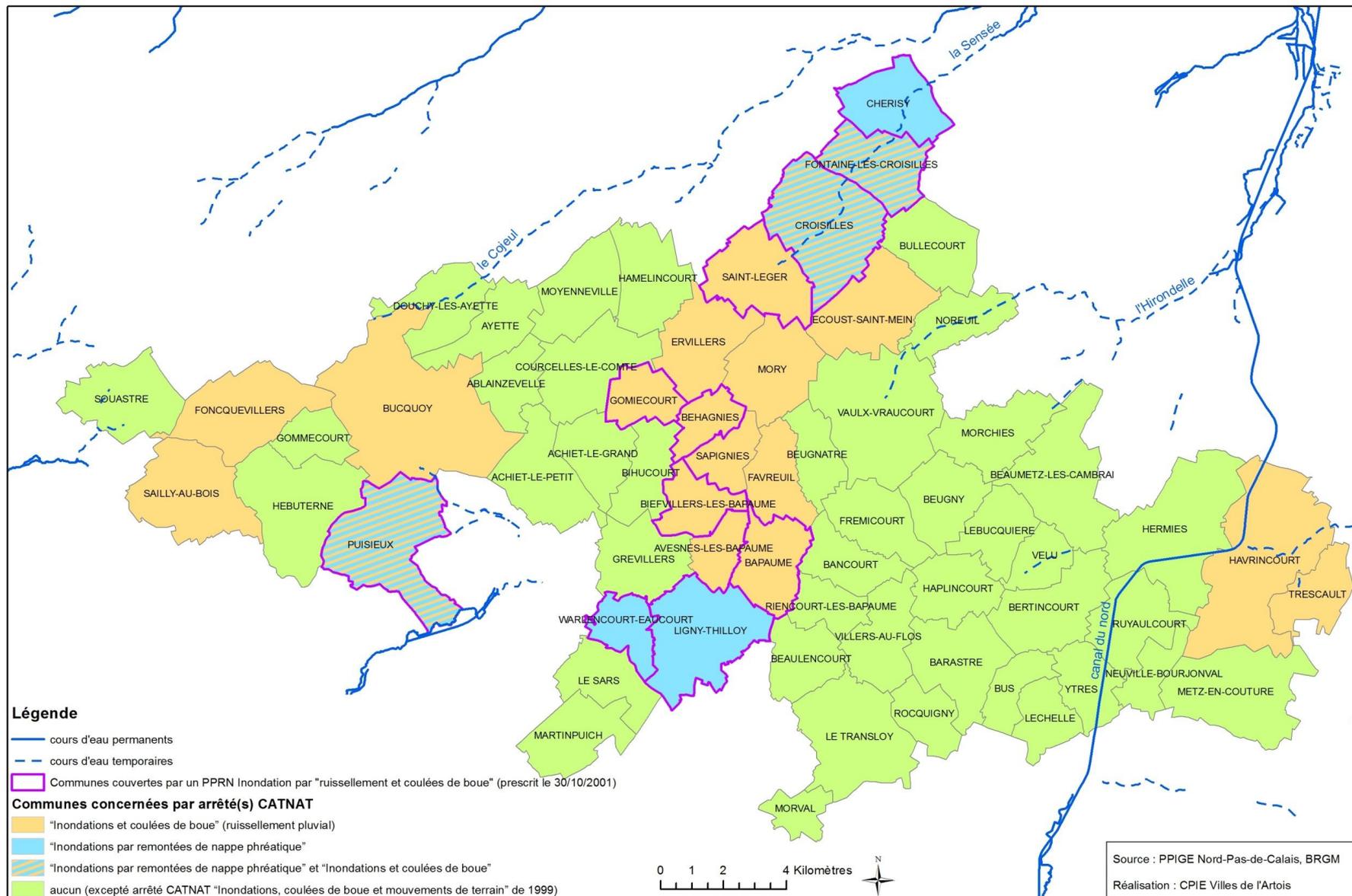


Enfin...quelles ont été les conclusions et choix intercommunaux à l'issue de cette démarche ?

- L'identification des enjeux du territoire
- Les modalités de gouvernance
- La taxe GEMAPI

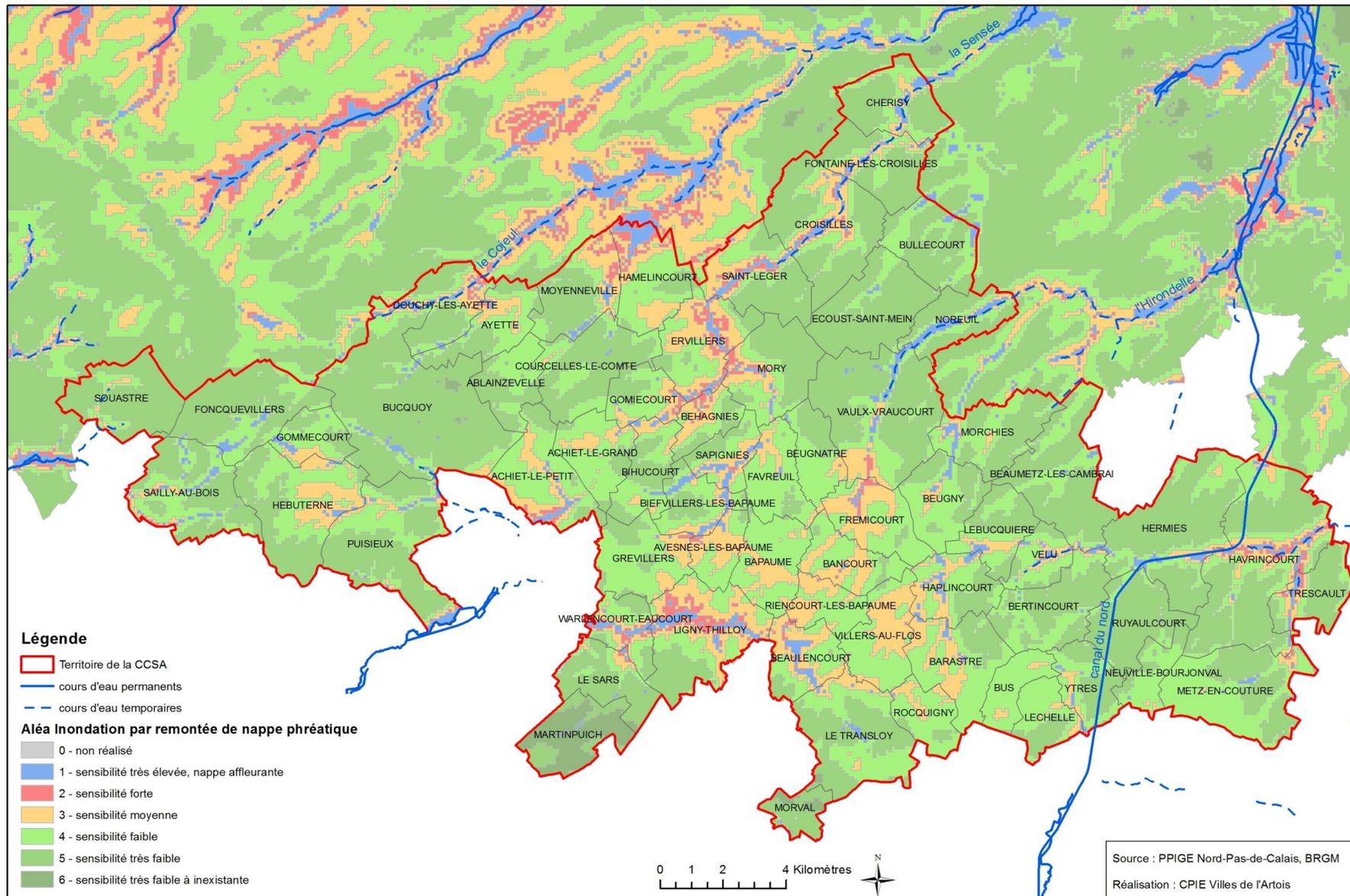
Une sensibilité relativement marquée quant au risque « Inondation » par ruissellement érosif (coulées de boue)

Risque inondation sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois



Une sensibilité faible à moyenne au risque « Inondation » par remontée de nappe

Sensibilité du territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois face au risque d'inondation par remontée de nappe phréatique





Une sensibilité à *priori* très faible
au risque « Inondation par
débordement de Cours d'Eau »
=> aucun évènement répertorié
dans les questionnaires
communaux



Le choix du mode de gouvernance et la mise en place de la Taxe GEMAPI

- ✓ Le mode de gouvernance retenu : volonté de garder la main sur l'exercice de la compétence et de **privilégier la gestion en Régie** voire en Délégation de MOa
- ✓ Le financement de la compétence : instauration, **dès 2018, de la taxe GEMAPI** à un montant de 3€/hab. dans un but de **financer les adhésions aux différentes structures porteuses des SAGE** et de provisionnement pour la réalisation des **travaux** identifiés dans les SAGE



Bilan de l'accompagnement

Un accompagnement de qualité ayant permis l'appropriation par les élus des enjeux de cette compétence GEMAPI. Ceci de par :

- ✓ des interventions neutres et professionnelles (animation CPIE, animateurs SAGE...),
- ✓ la mise en place d'outils méthodologiques et d'un calendrier contraint permettant l'adhésion des élus et le respect des délais,
- ✓ le support juridique de Territoires Conseils sur une thématique parfois très éloignée des connaissances/préoccupations d'élus d'un territoire rural tel que le nôtre.



**1 an après....que
peut-on en
retenir ?**



**Des enjeux plutôt bien
définis....
et qui se sont rappelés à
nous !!**

Inondation par ruissellement érosif sur plusieurs sous-bassins versants - Pluies orageuses (mai 2018)



Le débordement du cours d'eau qui les a reçu en aval d'un des sous-bassins versant... du jamais vu !!



Cours d'eau l'Hironnelle (Noreuil et Vaulx-Vraucourt - 22 mai 2018)





**Un travail de longue haleine mené dans
le cadre de la dissolution de deux
Institutions Interdépartementales
portant chacune un SAGE !!**

**-> extension de périmètre de 2 syndicats
mixtes voisins**

**-> redéfinition des statuts (dont champ de
compétence GEMAPI)**



Mise en place d'un marché pour réaliser une étude hydraulique et hydrologique sur le sous-bassin touché par le débordement du cours d'eau.

Objectif : diagnostiquer le phénomène et définir des travaux de réduction du risque inondation



MERCI DE VOTRE ATTENTION